

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4676**

Intitulé

Infographiste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
SUPCREA Grenoble - Etablissement privé d'enseignement supérieur	Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322t Réalisation du service : élaboration de maquettes, mise en page

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'infographiste est un professionnel de la communication visuelle. En réponse à une commande qu'il étudie, il conçoit, réalise et suit la fabrication de produits graphiques destinés à tout support imprimé et numérique.

Dans le cadre de son métier, le titulaire de la certification opère les activités et tâches suivantes :

1- ÉTUDE DE LA COMMANDE

- Identification et définition des besoins du commanditaire, des objectifs de la commande
- Étude des conditions de faisabilité : budget, délais, fabrication
- Organisation prévisionnelle : coordination d'équipe et planification des tâches

2- CONCEPTION GRAPHIQUE

- Recherche des orientations graphiques du projet
- Conception de la maquette d'exécution
- Présentation et argumentation de la démarche graphique auprès du client.

3- RÉALISATION

- Organisation de la production de l'objet graphique
- Réalisation du document/ de l'ouvrage
- Finalisation de la production

Les capacités attestées :

1- Étude de la commande

- (com)Prendre la commande
- Étudier les conditions de faisabilité de la commande
- Prévoir la production

2-Conception graphique

- Rechercher
- Élaborer, mettre en forme
- Présenter/Argumenter

3- Réalisation

- Organiser la production et mobiliser les prestataires
- Réaliser le document/l'ouvrage
- Finaliser la production

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'infographiste exerce son activité :

- Soit dans un département ou service communication d'une entreprise, d'une collectivité territoriale ou d'une administration
- Soit dans une agence spécialisée, une agence de communication, un studio graphique, ou une agence de publicité, etc
- Soit comme travailleur indépendant en free lance.

Infographiste, infographiste arts graphiques, maquettiste, assistant d'édition, opérateur PAO, technicien des industries graphiques, maquettiste publicitaire, maquettiste d'édition, metteur en page, infographiste multimédia, créateur de support de communication visuelle, illustrateur, graphiste webdesigner

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1306 : Prépresse

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification est accessible soit au terme de la formation initiale, soit dans le cadre de la formation continue, soit par VAE.

Les composants de la certification sont

- L'étude de la commande
- La conception graphique

· La réalisation

Modalités d'évaluations

Après un parcours de formation :

- Mises en situation professionnelle réelle dans le cadre de stages ou de commandes réelles
- Mises en situation professionnelle reconstituée
- Entretiens
- Études de cas de communication visuelle
- Projets de fin d'études
- Évaluations en milieu professionnel/stages
- Book professionnel
- Mémoire graphique
- Oral de soutenance

Après un parcours VAE :

Après recevabilité (livret 1), le candidat sera évalué sur les trois composantes de la certification à partir :

- du mémoire professionnel,
- du book professionnel
- de la soutenance orale du (de la) candidat(e)

À partir de la grille d'évaluation fournie, le jury pourra valider totalement ou partiellement les trois modules.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé de 3 professionnels répartis en fonction de leur expertise : - un chef de service com ou un DA ou un responsable d'entreprise - un technicien et/ou graphiste - un professionnel de la communication visuelle, habitué à effectuer des commandes de travaux graphiques
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé de 3 professionnels répartis en fonction de leur expertise : - un chef de service com ou un DA ou un responsable d'entreprise - un technicien et/ou graphiste - un professionnel de la communication visuelle, habitué à effectuer des commandes de travaux graphiques
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé de 3 professionnels répartis en fonction de leur expertise : - un chef de service com ou un DA ou un responsable d'entreprise - un technicien et/ou graphiste - un professionnel de la communication visuelle, habitué à effectuer des commandes de travaux graphiques
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Jury composé de 2 professionnels répartis en fonction de leur expertise avec une parité employeurs salariés (Décret 2002) : - Présidente du jury : directrice de SUPCREA - un chef de service com ou un responsable d'entreprise de com - un DA ou un technicien et/ou graphiste

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé " Infographiste" avec effet au 21 juillet 2014, jusqu'au 09 août 2019.

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Infographiste avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2014. Organisme certificateur : SUPCREA Grenoble - Ecole supérieure de la création graphique.

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, sous l'intitulé Infographiste, avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2009.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal Officiel du 15 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté d'octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

19 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

<http://www.supcrea.com>

<http://www.supcrea.com>

Lieu(x) de certification :

SUPCREA Grenoble établissement d'enseignement supérieur
12 rue Ampère
38000 Grenoble

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

SUPCREA Grenoble établissement d'enseignement supérieur
12 rue Ampère
38000 Grenoble

Tel: 04 76 87 74 75

Courriel : adm@supcrea.com

Historique de la certification :

Certification précédente : [Infographiste](#)